

ANNEXE III

Proposition en cinq points du Secrétaire général de l'ONU sur le désarmement nucléaire

[Extrait du discours pour l'East West Institute intitulé « Les Nations Unies et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires » – 24 octobre 2008]

Premièrement, j'exhorte toutes les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à remplir les obligations qui leur incombent en vertu du traité et à ouvrir des négociations sur des mesures efficaces menant au désarmement nucléaire.

Elles pourraient poursuivre cet objectif par un accord sur un cadre englobant des instruments séparés, qui se renforcent mutuellement. Ou elles pourraient envisager de négocier une convention relative aux armes nucléaires, appuyée par un solide système de vérification, comme proposé depuis longtemps aux Nations Unies. À la demande du Costa Rica et de la Malaisie, j'ai transmis à tous les États Membres de l'ONU un projet d'une telle convention, qui constitue un bon point de départ.

Les puissances nucléaires devraient s'engager activement avec d'autres États sur cette question à la Conférence du désarmement à Genève, instance multilatérale unique au monde pour les négociations sur le désarmement. Le monde saluerait également une reprise des négociations bilatérales entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie en vue de réductions importantes et vérifiables de leurs arsenaux respectifs.

Les gouvernements devraient investir davantage dans la recherche et le développement en matière de vérification. La proposition du Royaume-Uni d'accueillir une conférence des États dotés d'armes nucléaires sur la vérification est un pas concret dans la bonne direction.

Deuxièmement, les membres permanents du Conseil de sécurité devraient entamer des discussions, peut-être au sein du Comité

d'état-major, sur les questions sécuritaires du processus de désarmement nucléaire. Ils pourraient garantir sans ambiguïté aux États non dotés d'armes nucléaires, qu'ils n'utiliseront pas ni ne menaceront pas d'utiliser des armes nucléaires contre eux. Le Conseil pourrait également convoquer un sommet sur le désarmement nucléaire. Les États non parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires devraient geler leurs propres capacités d'armes nucléaires et prendre leurs propres engagements de désarmement.

Ma troisième initiative porte sur la « primauté du droit ». Les moratoires unilatéraux sur les essais nucléaires et sur la production de matières fissiles ne suffisent pas. De nouveaux efforts doivent être déployés pour faire entrer en vigueur le Traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires, et pour que la Conférence du désarmement entame immédiatement et sans conditions préalables des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles.

Je soutiens l'entrée en vigueur des traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Afrique. J'encourage les États dotés d'armes nucléaires à ratifier tous les protocoles aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Je défends énergiquement les efforts pour établir une telle zone au Moyen-Orient. Et j'exhorte toutes les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à conclure les accords de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, et à adopter volontairement les garanties renforcées en vertu du Protocole additionnel. Nous ne devrions jamais oublier que le cycle du combustible nucléaire est plus qu'une question d'énergie ou de non-prolifération ; son sort définira aussi les perspectives pour le désarmement.

Ma quatrième proposition concerne la responsabilité et la transparence. Les États dotés d'armes nucléaires communiquent souvent des descriptions de ce qu'ils font pour poursuivre ces objectifs, toutefois ces comptes rendus parviennent rarement au public. J'invite les États dotés d'armes nucléaires à envoyer ces informations au Secrétariat de l'ONU, et à encourager leur plus large diffusion. Les puissances nucléaires pourraient également augmenter la quantité d'informations publiées sur la taille de leurs arsenaux, leurs stocks de matières fissiles et leurs réalisations concrètes en matière de désarmement. L'absence d'estimation fiable du nombre total d'armes nucléaires illustre le besoin d'une plus grande transparence.

Cinquième et dernier point, un certain nombre de mesures complémentaires sont nécessaires. Elles incluent l'élimination d'autres types d'armes de destruction massive; de nouveaux efforts contre le terrorisme utilisant les armes de destruction massive; des limitations sur la production et le commerce des armes classiques; et de nouvelles interdictions d'armes, notamment sur les missiles et les armes spatiales. L'Assemblée générale pourrait également reprendre la recommandation de la Commission Blix pour un « Sommet mondial sur le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation terroriste d'armes de destruction massive ».

Certains doutent que le problème du terrorisme utilisant les armes de destruction massive ne puisse jamais être résolu. Mais, s'il y a des progrès réels et vérifiés en matière de désarmement, la capacité à éliminer cette menace grandira de façon exponentielle. Il sera bien plus facile d'encourager les gouvernements à renforcer les contrôles appropriés si un tabou mondial fondamental existe sur la possession même de certains types d'armes. En éliminant progressivement les armes les plus létales au monde et leurs composants, nous rendrons plus difficile la réalisation d'attaques terroristes utilisant les armes de destruction massive. Et si nos efforts parviennent également à agir sur les conditions sociales, économiques, culturelles et politiques qui aggravent les menaces terroristes, tant mieux.